



RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00528

Numéro SIREN : 522 138 197

Nom ou dénomination : 2R SECURITE PRIVEE

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2013 sous le numéro de dépôt 2139

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE
3 PL PIERRE GOUJON - CS 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

RECEPISSE DE DEPOT

M. Alban RACADOT, commissaire aux comptes
36 boulevard des Belges
69006 Lyon 06

V/REF : dépôt rapport transformation
N/REF : 2010 B 528 / 2013-A-2139

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 24/04/2013, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 18/04/2013
- Changement de forme juridique - Transformation en SAS

Concernant la société

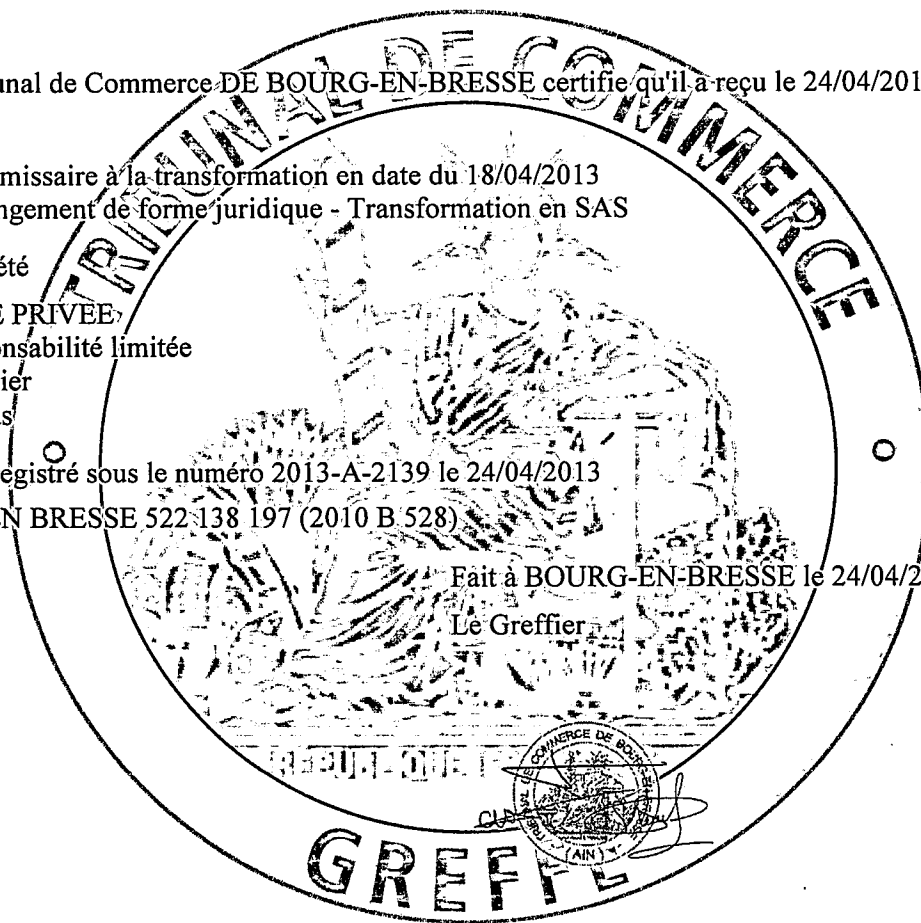
2R SECURITE PRIVEE
Société à responsabilité limitée
580 rue Lavoisier
01960 Péronnas

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-2139 le 24/04/2013

R.C.S. BOURG EN BRESSE 522 138 197 (2010 B 528)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 24/04/2013,

Le Greffier



Alban RACADOT
Commissaire aux Comptes
36, boulevard des Belges
69006 LYON



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DESIGNE POUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE 2R SECURITE PRIVEE EN SAS**

(Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2013)

Handwritten signature

Alban RACADOT
Commissaire aux Comptes
36, boulevard des Belges
69006 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DESIGNE POUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE 2R SECURITE PRIVEE EN SAS**

(Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2013)

**2R SECURITE PRIVEE
522 138 197 RCS BOURG EN BRESSE**

Lyon, le 18 avril 2013

Monsieur l'associé unique,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation et de commissaire aux comptes nommé pour l'opération qui nous a été confiée en application des dispositions des articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au montant du capital social ainsi que sur la situation de la société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés, et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle, sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport, ainsi qu'à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.



- a) Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a pas d'avantage particulier stipulé.

- b) Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

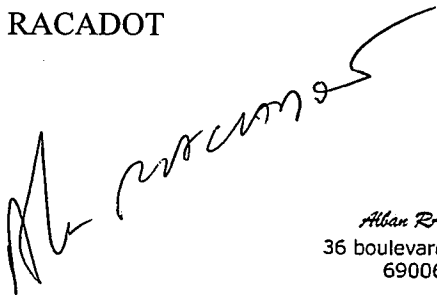
Le résultat d'exploitation est toujours positif depuis sa création.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Lyon, le 18 avril 2013

Le Commissaire à la transformation

Alban RACADOT



Alban RACADOT
36 boulevard des Belges
69006 Lyon